



BULLETIN PHYTOSANITAIRE VITICOLE N°11 du 16 juin 2026

Points importants :

- Météorologie – Phénologie – **ALERTE CANICULE**
- Mildiou
- Oïdium
- Black-rot
- Mesure fédérale « bio après la floraison » : à ce stade, l'application de produits de synthèse n'est plus possible

Météorologie – Phénologie



J : nouaison

Lully. 16.06.26



K : développement des baies

Lully. 16.06.26

- Le stade phénologique moyen du canton est actuellement le **stade K : développement des baies**. Certaines parcelles sont au stade J : nouaison tandis que d'autres sont déjà au stade K : stade balle de plomb – petit pois.
- Les températures de la semaine dernière ont varié entre 8 et 25°C. Aucune averse à déclarer sur le territoire genevois.
- La **canicule** est de retour cette semaine avec des températures très chaudes annoncées **entre 16 et 36°C**. Météo annoncée sans averses et de fortes chaleurs pendant deux semaines.
- **Des orages sont possibles vendredi 19.06 en fin de journée.**
- **ALERTE CANICULE : attention aux doses trop élevées de certaines matières actives qui peuvent causer des dégâts de brûlure sur le feuillage et sur les grappes. Privilégiez les formulations exemptes de coformulants à base de terpènes.**

- **De plus, un stress hydrique peut se déclarer en cas de manque d'eau ces prochaines semaines. Il est important de veiller sur les jeunes plantations pour éviter une mauvaise surprise en cas de déficit en eau et si nécessaire procéder à un arrosage.**

Mildiou

- Excepté les potentielles rosées matinales au vignoble, les conditions météorologiques de la semaine dernière n'ont pas été propices au champignon du mildiou (*Plasmopara viticola*).
- La virulence de la maladie reste encore très limitée pour le moment. Néanmoins, quelques taches d'huiles sortent de temps à autre pour nous rappeler qu'elle existe encore.
- De plus, les T°C annoncées ces deux prochaines semaines ne vont pas faire augmenter la pression face à la maladie. La canicule va sécher les quelques symptômes présents dans le vignoble en ce moment.
- Le stade de la floraison est définitivement passé, la phase de grande sensibilité face à la maladie est moindre désormais surtout avec des T°C caniculaires. Il faut cependant rester prudent et ne faut laisser aucune porte d'entrée au champignon.



Feuille touchée par le mildiou en 2026 : maladie très peu présente sur le millésime 26. Tache d'huile sur la face supérieure et sporulation sur la face inférieure de la feuille. Peissy, le 13.06.26

- **Des orages sont possibles en fin de semaine, un renouvellement de la protection phytosanitaire avant les éventuelles averses permettrait de se mettre à l'abri face à la maladie.**
- Même si la saison du cisailage a débuté, la majorité des vignes continue de croître, attention à ne pas trop espacer les traitements phytosanitaires afin de protéger les jeunes feuilles en cas d'application de produits de contact.

Stratégie viticulture biologique :

Un traitement entre 200g et 250g de cuivre métal par hectare.

Stratégie viticulture PI :

Un traitement entre 1.5kg/ha et 2kg/ha de Folpet. Il est nécessaire de consulter l'index phytosanitaire pour le dosage des autres matières actives.

- **Produits de contact** : il est déconseillé de dépasser les 8 jours d'intervalle entre deux traitements. Si la protection phytosanitaire arrive au bout de son efficacité, il est nécessaire de réitérer le traitement phytosanitaire avant et au plus proche des prochaines pluies. Lessivage : 15-20mm.
- **Produits pénétrants ou systémiques** : il est déconseillé de dépasser les 10 jours d'intervalle entre deux traitements.

Oïdium

- **La sensibilité de la vigne face à l'oïdium n'est pas terminée une fois la floraison finie. La maladie peut encore se créer des ouvertures et causer des dégâts dans le vignoble.**
- **Même si encore aucun symptôme a été déclaré sur le canton de Genève, la pression n'est pas négligeable. Il ne faut en aucun cas faire l'impasse sur les matières actives agissant contre ce champignon.**
- **L'effeuillage doit être réalisé en priorité dans les parcelles les plus sensibles à l'oïdium.**
- **Les prochains jours sont des fenêtres météo idéales pour renouveler la protection, mais attention aux fortes chaleurs et avec les doses trop élevées de soufre et de bicarbonate. Évitez l'utilisation de produits contenant des coformulants à base de terpènes. Il est sage de commencer à traiter dès l'aube pour éviter les fortes chaleurs de la journée.**
- **En cas d'attaque déclarée** : un poudrage au soufre (25 kg/ha) aura un effet curatif et éradiquant. Pour que le soufre soit efficace, choisissez une journée sans vent avec beaucoup de chaleur et de luminosité pour l'application.

Stratégie traitement :

Traitement avec du soufre mouillable jusqu'à 6.4kg/ha à raisonner selon le stade phénologique et la sensibilité de la parcelle. Le bicarbonate de potassium peut être utilisé en complément pour renforcer la protection ou réduire la dose de soufre (ex : 3kg de soufre combiné avec 3kg de bicarbonate). Les doses des différentes matières actives sont disponibles dans l'index phytosanitaire.

Black-rot

- **Pas encore de symptômes déclarés sur le canton de Genève. Très peu de virulence et de pression pour le moment durant cette saison végétative 2026.**
- La lutte contre le black-rot est à raisonner de la même manière que celle du mildiou : **il est nécessaire de protéger les pluies contaminatrices.**

Stratégie viticulture biologique :

Un traitement entre 200g et 300g de cuivre métal par hectare couplé avec la dose maximale autorisée en soufre mouillable au stade phénologique du moment, 6kg/ha.

Stratégie viticulture PI :

Pour des conseils de traitements ou matières actives, il est possible de nous contacter. À savoir que les doses des différentes matières actives ainsi que leurs doses d'emploi sont disponibles dans l'index phytosanitaire.

Mesure fédérale : « non-recours aux insecticides/acaricides/fongicides après floraison »

- Pour les exploitations engagées dans la mesure « **non-recours aux insecticides, fongicides et acaricides après la floraison** », l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse n'est désormais plus autorisée. Le recours à des produits bio est désormais la règle.
- **Attention** : dans le cadre de cette mesure, l'apport de cuivre est plafonné à 1,5 kg de cuivre métal par hectare et par an.